

Programme «Culture 2000» pour la période 2000-2004

1998/0169(COD) - 12/10/1999

La commission a adopté tous les amendements présentés par son rapporteur, M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) dans le projet de recommandation pour la deuxième lecture, confirmant ainsi largement sa position antérieure. Elle a réagi à la position commune du Conseil qui a maintenu le budget prévu dans la proposition initiale en insistant sur le fait qu'un programme-cadre digne de ce nom ne saurait atteindre ses objectifs avec un budget plafonné à 167 millions d'euros. Elle a estimé que 250 millions d'euros représentaient un minimum nécessaire. De plus, la commission craignait que le Conseil ne donne la priorité à de grands réseaux culturels et à la constitution de conglomerats de réseaux, ce qui aurait des retombées néfastes pour les réseaux de petite ou moyenne taille et rendrait de surcroît le suivi plus difficile. A son avis, ce sont les activités de petite ou de moyenne ampleur qui ont le plus de chances de toucher le citoyen.